

RAPPORT N° 95/4-27
au Conseil Municipal

OBJET

TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DES CHEMINS DE LA COMETE ET SABATIER A SAINT-FRANCOIS

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PASSE AVEC LA SPIE CAPAG

Un marché de travaux d'un montant de 1 640 590 F HT a été passé avec l'entreprise SPIE CAPAG pour l'exécution des travaux de renforcement du réseau d'eau potable de la zone Chemins de la Comète et Sabatier à Saint-François.

Ce marché à prix unitaires comporte une tranche ferme et une tranche conditionnelle dont les montants respectifs HT sont 693 070 F et 947 520 F.

Lors de l'exécution des travaux de la tranche conditionnelle, les quantités mises en oeuvre ont dû être modifiées (confer le projet de décompte final ci-joint), les principaux postes concernés étant les suivants :

**** PRESTATIONS EN PLUS-VALUE**

- . 105 * Démolition et réfection de chaussée en béton

(contraintes d'itinéraire pour la traversée d'un terrain privé, nature de la structure de chaussée du Chemin de la Cascade qui a nécessité la mise en oeuvre de béton en lieu et place du gravillonnage prévu).

- . 107 * Plus-value pour rocher

(démolition).

- . 213 * Branchement particulier

(sous-évaluation du nombre de branchements à transférer sur la nouvelle canalisation à poser).

- . 302 * Grave 0/31,5

(sous-évaluation de la surface de réfection de chaussée).

DELIBERATION N° 95/4-27
au Conseil Municipal
en séance du samedi 22 juillet 1995

OBJET

TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DES CHEMINS DE LA COMETE ET SABATIER A SAINT-FRANCOIS

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PASSE AVEC LA SPIE CAPAG

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/4-27 du Maire ;

Vu le rapport de Gilbert GERARD, 11ème Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale / Finances ;

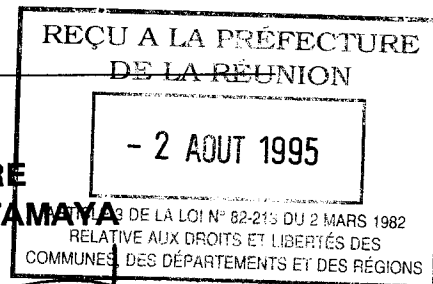
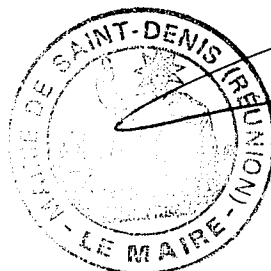
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

Approuve l'Avenant n° 1 au marché passé avec la SPIE CAPAG pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable de la zone Chemins de la Comète et Sabatier à Saint-François, portant le montant initial des travaux de 1 640 590 F HT à 1 758 090 F HT -crédits prévus au Budget Annexe de l'Eau / Imp. D 000 000 231 3001 03 AEP-.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 JUIL. 1995

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**** PRESTATIONS EN MOINS-VALUE**

- . 103 * Démolition et réfection de chaussée communale
(gravillonnage),
(réfection de chaussée traitée en béton -prix 105-).

- . 102-2 * Canalisation en fonte ductile + équivalence diamètre 100 mm
(surévaluation du linéaire et de l'équivalence en pièces spéciales).

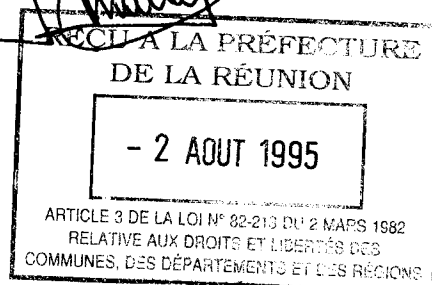
Le coût supplémentaire qui résulte des quantités réelles mises en oeuvre dans le cadre de ce marché à prix unitaires est de 117 500 F

L'exécution des quantités en plus-value s'étant avérée nécessaire au rétablissement de la chaussée affectée par les terrassements et à la mise hors service du réseau vétuste à renforcer, je vous demande d'approuver l'Avenant n° 1 au marché passé avec la SPIE CAPAG, lequel consiste à augmenter de 117 650 F HT le montant initial du marché -crédits prévus au Budget Annexe de l'Eau / Imp. D 000 000 231 3001 03 AEP-.

Conformément à l'Article 8 de la Loi du 8 février 1995, la Commission Appels d'Offres doit émettre un avis préalable sur tout Avenant entraînant une augmentation de plus de 5 % du montant du marché initial. Celle-ci, dans sa séance du 11 juillet 1995, a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT DENIS

_____ 00000000 _____

A.E.P. CHEMIN DE LA COMETE
ET CHEMIN SABATIER
A SAINT FRANCOIS

ANNEXE AU RAPPORT N° *95/4-27*

AVENANT N°1

A L'ENTREPRISE :

SPIE CAPAG
Z.I.C N° 3 - BP 1004
97826 LE PORT CEDEX

ARTICLE 1 OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la modification des quantités du marché de la Tranche Conditionnelle pour une quantité supplémentaire de réfection de chaussée bétonnée sur le chemin de la CASCADE.

ARTICLE 2 NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ TRANCHE CONDITIONNELLE

Ci-joint au présent Avenant n°1, tableau récapitulatif des travaux en plus et moins values, il en ressort une augmentation d'un montant de 117 650 Frs H.T. ce qui porte le montant du marché de la Tranche Conditionnelle à :

* Marché de base T.C.	947 520.00 Frs HT
* Travaux supplémentaires	117 650.00 Frs HT
	<hr/>
Nouveau montant du marché HT	1 065 170.00 Frs HT

ARTICLE 3 NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ GLOBAL

* Nouveau montant du marché Tranche Conditionnelle	1 065 170.00 Frs HT
* Marché de base Tranche Ferme	693 070.00 Frs HT
	<hr/>
Nouveau montant du marché HT	1 758 240.00 Frs HT

.../...

ARTICLE 4 AUTRE CLAUSE

Toute clause du marché initial non modifié par le présent Avenant reste intégralement applicable.

Pour l'Entreprise
SPIE CAPAG

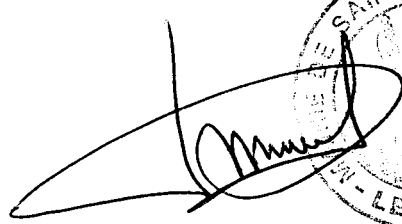
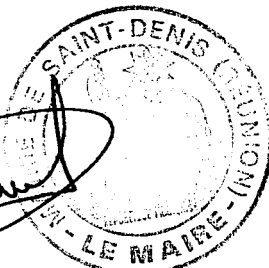
LE PORT, LE... 6/4/1995.....


SPIE CAPAG
ZIC n° 3 - B.P. : 1004
97826 LE PORT CEDEX
Tél. : 43.26.00 - Télécopie : 42.26.28
SIRET : 308 635 812 00073

Pour le Maître d'Ouvrage
COMMUNE DE ST DENIS

ST-DENIS, LE.....

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 22 JUIL. 1995

Michel TAMAYA

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

- 2 AOUT 1995

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

AEP CHEMIN DE LA COMETE ET CHEMIN SABATIER (A SAINT FRANCOIS)

File: Final74.xls

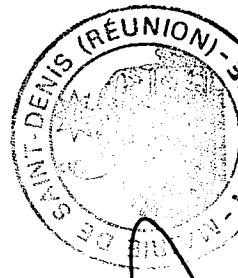
Projet de Décompte Final

N° Prix	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité Marché	Prix unitaire	Montant H. T. Marché	Différence Quant. avec Marché	Quantité Réelle	Différence Coût avec Marché	Montant H. T. Total
200	Canalisations et accessoires								
201	Canalisation en fonte utile + équivalence								
	1 - diamètre 150 mm	ml	PM	280,00					
	2 - diamètre 100 mm	ml	1350	230,00	310 500,00	-159,0	1 191,0	-36 570,00	273 930,00
202	Canalisation en Pehd diamètre 40/50	ml	80	50,00	4 000,00	31,0	111,0	1 550,00	5 550,00
203	Robinet vanne								
	1 - diamètre 150 mm	U	PM	2 900,00					
	2 - diamètre 100 mm	U	4	1 900,00	7 600,00	-2,0	2,0	-3 800,00	3 800,00
	3 - diamètre 50 mm	U	3	1 000,00	3 000,00	1,0	4,0	1 000,00	4 000,00
204	Vidange	U	2	2 200,00	4 400,00	2,0	4,0	4 400,00	8 800,00
205	Ventouse	U	4	3 500,00	14 000,00	-2,0	2,0	-7 000,00	7 000,00
206	Bouche à incendie	U	5	7 500,00	37 500,00		5,0		37 500,00
207	Stabilisateur								
	1 - diamètre 100 mm	U	2	25 000,00	50 000,00		2,0		50 000,00
	2 - diamètre 50 mm	U	1	18 000,00	18 000,00		1,0		18 000,00
211	Raccordements généraux								
	1 - pour diamètre 150 / 250 mm	U	PM	2 500,00					
	2 - pour diamètre 100 / 63 mm	U	PM	1 800,00					
	3 - pour diamètre 100 / 42 mm	U	1	1 500,00	1 500,00	1,0	1,0	1 800,00	1 800,00
212	Collier de scellement								
	1 - pour diamètre 150 mm	U	PM	510,00					
	2 - pour diamètre 100 mm	U	10	450,00	4 500,00	-5,0	5,0	-2 250,00	2 250,00
213	Branchement particulier (tranche ferme)	U	66	1 900,00	125 400,00	14,0	80,0	26 600,00	152 000,00

REÇU A LA PREFECTURE DE LA REUNION
- 2 AOÛT 1995
ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82.213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 22 JUILL 1995

Michel TAMAYA



AEP CHEMIN DE LA COMETE ET CHEMIN SABATIER (A SAINT FRANCOIS)

File:Final74.xls

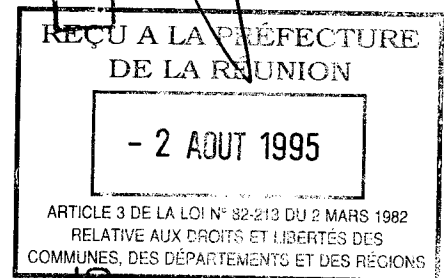
Projet de Décompte Final

N° Prix	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité Marché	Prix unitaire	Montant H.T. Marché	Difference Quant. avec Marché	Quantité Réelle	Difference Coût avec Marché	Montant H.T. Total
---------	--------------------------	-------	-----------------	---------------	---------------------	-------------------------------	-----------------	-----------------------------	--------------------

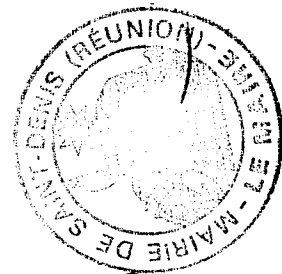
Tranche conditionnelle : Chemin Sabatier & Cascade

100	Terrassements								
101	Nettoyage d'itinéraire	m2	200	5,00	1 000,00	250,0	450,0	1 250,00	2 250,00
102	Abattage d'arbre	U	5	300,00	1 500,00	-3,0	2,0	-900,00	600,00
103	Démolition et réfection de chaussée communale	m2	1100	70,00	77 000,00	-620,0	480,0	-43 400,00	33 600,00
104	Démolition et réfection de chaussée départementale	m2	PM	180,00					
105	Démolition et réfection de chaussée béton	m2	210	210,00	44 100,00	715,0	925,0	150 150,00	194 250,00
106	Fouilles en tranchées								
	1 - diamètre 150 mm	ml	PM	90,00					
	2 - diamètre 100 mm	ml	1100	85,00	93 500,00	-96,0	1 004,0	-8 160,00	85 340,00
	3 - diamètre 50 mm	ml	15	80,00	1 200,00	80,0	95,0	6 400,00	7 600,00
107	Plus value pour rocher	m3	345	80,00	27 600,00	170,0	515,0	13 600,00	41 200,00

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 22 JUIL. 1995



Michel TAMAYA



AEP CHEMIN DE LA COMETE ET CHEMIN SABATIER (A SAINT FRANCOIS)

File:Final74.xls

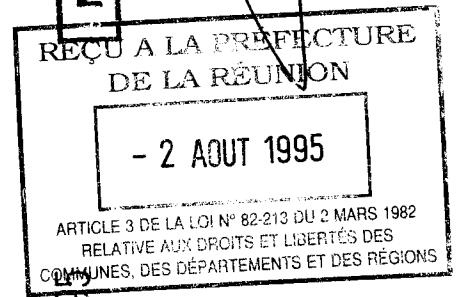
Projet de Décompte Final

N° Prix	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité Marché	Prix unitaire	Montant H.T. Marché	Différence Quant. avec Marché	Quantité Réelle	Différence Coût avec Marché	Montant H.T. Total
300	Génie civil								
301	Tout venant 0/80	m3	PM	140,00					
302	Grave 0/31,5	m3	340	170,00	57 800,00	80,0	420,0	13 600,00	71 400,00
303	Béton coffré dosé à 350 Kg pour blocage	m3	14	2 200,00	30 800,00	4,0	18,0	8 800,00	39 600,00
304	Acier	Kg	560	17,00	9 520,00	-210,0	350,0	-3 570,00	5 950,00
305	Maçonnerie de moëllons	m3	14	900,00	12 600,00	-7,0	7,0	-6 300,00	6 300,00
306	Marches d'escalier - l = 1,20 m - h = 17 cm	u	30	350,00	10 500,00	-7,0	23,0	-2 450,00	8 050,00
307	Cloture grillage 1,20 ml	m3		140,00		10,0	10,0	1 400,00	1 400,00

Sous total tranche Conditionnelle : Chemin Sabatier 947 520,00

117 650,00 1 065 170,00

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 22 JUIL. 1995



Michel TAMAYA